



## Enquête publique sur la modification PLU de Saint Lambert

présidente Union des Amis du Parc <presidente@amis-parc-chevreuse.org>  
via gmail.com

Le 04/02/2023 11:56

À : PLU <PLU@saintlambertdesbois.fr>

Observations de Catherine Giobellina, présidente de l'Union des Amis du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Monsieur le commissaire enquêteur

Lors de ma visite à votre permanence du 26 janvier, j'ai eu l'occasion de vous exposer les raisons pour lesquelles j'étais opposée à la mise en place d'un assainissement collectif des eaux usées dans les petits bourgs ruraux. Je suis donc favorable à l'abandon de l'OAP « station d'épuration » et ravie que la commune ait pu trouver un terrain d'entente avec la préfecture et le SIAHVY pour avancer dans son schéma d'assainissement.

Concernant les autres dispositions prévues par la modification, quatre ont retenu mon attention :

### La protection des berges du Rhodon :

L'augmentation de l'espace non constructible aux abords du Rhodon en zone UA de 10 à 25 mètres pour « prendre en compte les risques et les nuisances et limiter l'impact des futurs projets » me semble justifiée et je demande qu'elle soit maintenue.

### Hauteur des constructions :

Je soutiens la remarque du président de l'Aavre et demande la suppression du paragraphe suivant :

*La hauteur maximale des constructions ne peut pas excéder 8 mètres au faîtage. La règle précédente ne s'applique pas*

~~—pour les constructions, installations, ouvrages et équipements, dits « techniques », liés ou nécessaires au fonctionnement des services et équipements publics, collectifs ou d'intérêt général (transformateurs, relais, stations de pompage, de refoulement ou de traitement d'eaux usées, ...);~~

### Toitures terrasses :

Pour maintenir la cohérence architecturale et l'harmonie du bâti ancien, je propose la formulation suivante :

*Les toitures planes ou à très faible pente peuvent être autorisées à condition de ne pas être visibles en toute saison depuis les voies, chemins et emprises publiques.*

Enfin je demande, à l'instar du président de l'Aavre, que soit étudiée la possibilité de reclasser en zone ND les zones UX et UE situées dans une zone naturelle remarquable qu'il convient de protéger. (cf POS de 2007)

Telles sont les observations que je souhaitais porter à votre connaissance. Je vous souhaite bonne réception.

Bien cordialement

Catherine Giobellina  
présidente de l'Union des Amis du Parc naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse